Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

CARSAT COMDEMNEE

Par Tolzac

Bonjour,

Je viens de recevoir le résultat du TASS (Pole social)
En effet un different m'opposait à la CARSAT depuis 2 ans au sujet d'un mois de retraite du et non versé suite à des information contradictoires concernant la date de mon départ à la retraite.
La CARSAT est condamnés à me verser une indemnité représentant le mois de retraite manquant.
Toutefois en introduction du document reçu il est précisé qu'ils peut y avoir pourvoi en cassation.
Question :
Quel délai ont ils pour se pourvoir en cassation ?
Le feront ils sachant que l'indemnité due est inférieure à 2000? ?
Quand serai je payé ?

Merci